



Harcèlement congé parental d'éducation

Par **Dim72**, le **30/12/2018** à **07:08**

Bonjour voilà j'ai un problème avec mon employeur par rapport a mon congé parental d'éducation à temps partiel je m'explique.

Je suis ambulancier je suis toujours en VSL et je travaille depuis 11ans dans une société où notre semaine de travail se déroule sur 4 jour avec une journée de repos aléatoire en semaine et le week-end en repos avec 1 samedi sur 3 de travail. Une journée de travail c'est environ 10h00 car on devait faire 39h pour être payé 35h car les pauses repas sont compte dans le temps de travail.

Nous avons eu avec ma femme un premier enfants et j'avoue qu'avec mes horrair je n'ai pas profiter de ses premières années.

A notre seconde enfants j'ai dit à ma femme que je voulais prendre un congé parental d'éducation à temps partiel à 80% pour profiter de mon fils et de ma fille se qu'elle a accepté tout de suite car suis un vrais papa poule.

J'en ai parler à mes 2 patrons Mr L et Mr M qui sont associés 2 mois après la naissance de mon fils et sachant que c'était un moment où on manquais de personnels je leur est dit que je voulais bien attendre un peu le temps d'embaucher ils ont dit merci. Mr M qui gère les papiers me dit qu'il me fera bosser 3 jours par semaine vu que l'on travail sur 4 jours.

Au bout de 2 mois toujours pas de nouvelle j'en reparl a Mr M et me dit que c'est la comptable qui s'occupe de l'avenant, 2 mois après toujours rien et la quand j'en reparle on me fais comprendre qu'ils ont autre chose à faire que de s'en occuper. J'ai encore attendu 2 mois et comme j'ai vu rouge je leur ai envoyé un recommandé en leur signifiant qu'as partir du 1er septembre 2017 je prenais mon congé parental.

Je n'en ai pas entendu parler de la semaine jusqu'au samedi où Mr M est venu me voir le matin au bureau et m'a dit droit dans les yeux je t'en veux pour le recommandé la je lui dit que cela faisait 6 mois qu'il me prenait pour un con et que je ne voyais pas en quoi je faisais quoi que se soit de mal en plus avec un 80% j'évitais de foutre trop de bazar dans la boîte et il m'a répondu qu'il était hors de question qu'il paye mes collègues en heure supplémentaire à cause

de moi.

Lorsque j'ai signé mon avenant Mr M m'a imposé le mardi comme journée de repos je n'ai rien dit mais il devait pas d'abord me demander? Ensuite de 3 jours de travail je m'aperçois que je vais toujours bosser 4 jours par semaine bon je me dit pas grave je ferais des journées de 8h00 en comptant une heure de pause repas se qui est quand même assez dur dans mon métier.

Mais cela ne se passe pas comme ça. La première année de mon congé je trouvais ça drôle enfin les 3-4 premiers mois car bizarrement j'avais 2 heures de pause repas voir jusqu'à 4 heures de pause se qui fessais que si je commençais à 8h00 je finissais pas avant 17h00 impeccable ma fille commence à 9h00 et finissant à 16h00 je n'ai pratiquement jamais pu l'emmener ou chercher ma fille à l'école. J'ai tenu bon sans craquer car à la fin mon emplitude en comptant mes pauses repas est toujours 9-10 heures par jours donc résulta néant le congé parental.

Cette été je renouvelle mon congé par recommandé pour la seconde année et je leur demande dans mon courrier de changer de journée de repos comme cela mes permis en expliquant que ma fille n'avait plus d'école le mercredi et que comme aucun roulant n'avait de journée fixe de repos cela ne devrait pas poser de problème. On m'a répondu non sans me justifier le refus.

J'en ai pris un gros coup au moral.

Depuis je vais à reculons au taf car je ne vois pas plus mes enfants et je fais des heures complémentaires cassant chaque semaine sans jamais être prévenu ça m'est imposée comme si c'était normal.

Et début décembre j'ai craqué.

Le premier mercredi Mr M était à la régulation et dans l'après-midi sous les coups de 16h00 me dit d'aller chercher un patient se que je fais et quand je pars je le prévient sans la moindre motivation dans la voix et là il me dit sois heure ta vie sais ton travail et je lui rétorque sûrement pas ma vie sais ma famille. De là il commence à s'enervé et me dit que de toute façon je suis désagréable à partir d'une certaine se qui est vraie vue que je ne peux pas profiter de mon congé parental d'éducation et me dit si tu as quelque chose à dire de le faire au bureau je lui est dit pas de problème.

Résultat le soir quand j'ai fini vers 18h15 je m'étais dit je reste cool je range mes papiers mes clés et je me casse mais évidemment il a fallu qu'il recommence à gueuler.

Il me dit que je lui casse les couilles à ne jamais être comptant se que je lui rétorque que sais normal vue qu'il me pourrit ouvertement mon congé parental d'éducation.

Il me dit que se n'est pas vrai qu'il fais tout pour que je finisse tout se qui n'est absolument pas vrai.

Puis je lui est demandé pourquoi il ne me donnait pas mes mercredis et il me dit tu vois bien c'est un bordel le mercredi se qui est vrai en général car il met au minimum 3 à 4 collègues en repos tout les mercredis sans compter les 2 filles du bureau et 2 chaque jour de la semaine. Ensuite il me dit pourquoi toi tu aurais tes mercredis et pas tes collègues. Je lui est répondu que j'étais en congé parental d'éducation et pas eux et j'ai rajouté pourquoi eux on le droit à leur mercredi et moi 15 mois sans en avoir. De là ça à dégénéré et il a fini en me disant que lui ne voyait pas sa fille tous les jours en même temps j'y suis pour rien dans sa vie privée.

Le lendemain j'ai été puni et fais de l'ambulance toute la journée résulta j'ai fais une journée 10h15 de boulot avec 1h de pause donc 11h15. Encore une fois rien à foutre de la légalité normalement je ne dois pas faire plus de 10h00 par jours. Et le vendredi j'ai totalement craqué. Le jeudi soir au bureau on me dit 6h15 guidé en VSL.

Lorsque j'ai pris mon service il me restait environs 3h00 à faire donc normalement à 9h00 ma semaine était fini mais comme d'habitude il y a un plus.

Vers 8h30 on me dit viens au bureau nettoyer ton VSL j'y vais je commence l'aspirateur et là la régulatrice viens me voir et me dit tu range ton véhicule tu prend une ambulance et tu rejoins

un collègue. Elle repart à bureau et la j'ai craqué je me suis mi à pleuré.

Je suis aller prendre les clé personne ne ma rien dit puis suis parti rejoindre ma collègue. On fais le transport moi avec une tête à faire peur on dépose l1 personne et la il appelle ma collègue et la je comprend 'allait encore me fais encore baiser. Sa n'as pas manqué transfert des urgences du Mans pour tours. Résultat arrivé à tours 12h00. Ensuite on a attendu une 20ene de min pour nous dire que l'on repartait sans le patients. M'as collègue appel le bureau pour leur dire et on lui dit de revenir sur le mans pour qu'elle récupère son VSL qui était sur le mans et moi de retourner au bureau pour reprendre le mien. J'ai ve rouge j'ai envoyé un texto à ma collègue à la régulation pour savoir se que cela voulais dire et elle ma tel pour me dire qu'elle avait été obligé de prendre un véhicule et que Mr M regulais. On sais pris la tête car e l est dit que je ne comprenais pas pourquoi personne ne réagissaient sur le faite que je n'ai que 28h à faire par semaine. Elle m'as dit que si et lui est rétorque que se n'ai pas se que ma dit mr m d'après sais dir tôt le monde se plain de moi.

Résultat j'ai fini vers 14h00 sans coupure donc au lieu de faire 3h je me suis payé 4h45 d'heure imposé sans respecter la loi.

Résultat de sais 3 jours ou sa été de la débilité avec le coup du renouvellement j'ai craqué mon médecin ma mi en arrêt pour dépression je ne sais pas quoi faire j'ai peur de les croisé de retourner dans cette boîte car je sais qu'il vont m'en faire bavé je suis à bou j'ai même envie au travail par moment de me planter tout seul avec le VSL.

S'il vous plais aidé moi je sais plus quoi faire je n'en dort plus je stresse à croire qu'un homme qui veux profiter de ses enfants c'est pas normal que se doit être un fenehan.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **morobar**, le **30/12/2018 à 07:45**

Bonjour,

Votre employeur et vous mêmes êtes tous les 2 à coté de la plaque.

Ce qui débouche sur votre situation.

Pour bénéficier du congé parental d'éducation il suffit d'adresser sans demander son autorisation une lettre recommandée à l'employeur.

Vous indiquez attendre la fixation du nouveau planning pour effectuer votre temps de travail à temps partiel et c'est tout.

[citation]Une journée de travail c'est environ 10h00 car on devait faire 39h pour être payé 35h car les pauses repas sont compte dans le temps de travail. [/citation]

Vous mélangez tout. Les 10 h constituent du temps d'amplitude de la journée de travail et non le temps de travail, et le temps de pause n'est pas payé.

Inutile de se réfugier derrière une dépression plus ou moins fumeuse, car il faudra bien y mettre fin, surtout que le médecin conseil de la CPAM ne va pas tarder à intervenir.

Il faut donc aviser l'employeur que devant son refus injustifié et totalement irrégulier, vous travaillerez à compter de la reprise le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi.. en rayant bien sur les jours qui vous arrangent afin de limiter le temps de travail à 80% soit 28 h/semaine.

QU'en cas de désaccord le Conseil des prudhommes sera saisi.

Par **Dim72**, le **30/12/2018 à 08:03**

En faite je pense que vous n'avez pas tout compris d'une je suis en congé parentale d'éducation depuis septembre 2017.

Nous les ambulancier on est payer un pourcentage d'heure 90% donc 39h pour être payer 35 et nau pause repas sont payer et donc rentre dans le temps de travail.

Vous ne savez pas se que je vie a l'heure actuel je passe au temps de temps que lorsque j'étais a plain temps je ne vois pas plus mes enfants on ne respecte pas la législation sur les heure complémentaire et on me refuse ma journée du mercredi sous pretexe que mes collègue on droit a leur mercredi et que mon patron ne vois pas sa fille.

Je pense qu'avant de répondre que c'est une fumisterie sa serais bien de se mettre a la place de la personne qui ne dort pas pour raconté son histoire et sa demande d'aide.

Vous vouiez se que je recherche c'est savoir se que je peux faire quel sont mes recours si cela est du harcèlement

Par **morobar**, le **30/12/2018** à **08:14**

Bonjour,

ALors si vous êtes déjà en congé parental ce qui ne parait pas évident au lecteur, peut-être la longueur de l'exposé...bref je ne sais pas ce que vous cherchez.

Vous devez faire 28 h/semaine et c'est tout.

Pour le reste TOUTES les controverses relatives au contrat de travail sont de la compétence EXCLUSIVE du conseil des prudhommes.

La saisine d'une instance pénale avec constitution de partie civile ne parait pas prioritaire il est toujours difficile de prouver les situations de harcèlement car les témoignages et écrits sont inexistants en général.

Par **Dim72**, le **30/12/2018** à **08:28**

[citation]J'en ai parler à mes 2 patrons Mr L et Mr Mqui sont associés 2 mois après la naissance de mon fils et sachant que c'était un moment où on manquais de personnels je leur est dit que je voulais bien attendre un peux le temps d'embaucher ils mont dit merci. Mr M qui gère les papiers me dit qu'il me fera bosser 3 jours par semaine vue que l'on travail sur 4 jours.

Au bout de 2 mois toujours pas de nouvelle j'en reparl a Mr M et me dit que c'est la comptable qui s'occupe de l'avenant, 2 mois après toujours rien et la quand j'en parle on me fais comprend qu'ils ont autre chose à faire que de s'en occuper. J'ai encore attendu 2 mois et comme j'ai vue rouge je leur ai envoyé un recommandé en leur signifiant qu'as partir du 1er septembre 2017 je prenais mon congé parental[/citation]

J'avoue que j'ai écrit un pavé mais le contexte est tellement compliqué.

Pour se qui est de le prouvé effectivement se n'est pas mes collègues actuel qui me ferons un courrier mais j'ai 2 collègue qui on démissionné en début d'année qui sont prêt a me faire des courriers pour expliqué se qu'ils ont constaté par rapport a la façon d'être traité et de plus l'un deux était mon collègue le fameux samedi ou Mr M est venu au bureau pour me dire

[citation]Je n'en ai pas entendu parler de la semaine jusqu'au samedi ou Mr M est venu me voir le matin au bureau et ma dit droit dans les yeux je t'en veux pour le recommandé la je lui dit que cela fessait 6 mois qu'il me prenait pour un con et que je ne voyais pas en quoi je fessait quoi que se soit de mal en plus avec un 80% j'évitais de foutre trop de bazar dans la

boîte et il m'as répondu qu'il était hors de question qu'il paye mes collègues en heure supplémentaire à cause de moi.

Et j'ai aussi parler de ma situation a d'autre personne que je vois au travail

Par **morobar**, le **30/12/2018** à **09:28**

Par expérience les promesses d'attestation valent celles des hommes politiques.
IL faut en outre que les attestataires témoignent de faits dont ils ont été témoins directement.
Bref elles sont difficiles à réunir.
C'est pourquoi je privilégie dans votre cas la voie civile, devant le CPH car en pénal la loi est d'interprétation stricte et sans preuves vous serez débouté.